

## Séance du 21 mars 2017

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 15 (dont 2 retardataires); absents : 4 ; votants : 18

Présents : Vincent Colom, Christophe Castanet, Martine Piovesan, Bernard Azam, Christelle Cabanis, Bernard Houles, Claire Julien, Jocelyne Bonnet (arrivée à 21h50, pouvoir à Martine Piovesan), Cédric Micoulaud, Stéphanie Emile-dit-Bigas (arrivée à 21h15, pouvoir à Sandrine Boutié), Daniel Albert, Fabienne Dautzats, Christian Bru, Jean-Louis Collet Sandrine, Boutié et Raymond Ortin.

Absents excusés : Nathalie Blanc (pouvoir à Claire Julien), Bernard Houllès (pouvoir à Christian Bru), Pierre Escouboué (pouvoir à Bernard Azam) ; Absents : Laura Foulquier

La séance s'ouvre par un hommage rendu à **Pierre Bernat**, ancien employé communal, décédé à l'âge de 82 ans et dont les obsèques avaient été célébrées le matin même en l'église de Lagarrigue.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des comptes administratifs 2016 du budget principal et du budget assainissement
- Approbation des comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget assainissement
- Affectation de résultats
- Plan de financement du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire
- Transfert de la compétence « éclairage public »
- Conventionnement avec LECGS pour la gestion de la crèche
- Demande de subvention (Fonds de Soutien à l'Investissement Local)
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### **Présentation des comptes administratifs 2016 du budget principal et assainissement**



Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année écoulée.

Le compte administratif 2016 du **budget principal** fait apparaître un résultat **excédentaire en section de fonctionnement de 193 051.79 €** et un résultat déficitaire en section d'investissement de 17 629.56 €.

Le compte administratif 2016 du **budget assainissement** fait apparaître un résultat excédentaire en section d'exploitation de 8 498.82 € et un résultat excédentaire en section d'investissement de 71 047.41€.

Vote à l'unanimité

### **Approbation des comptes de gestion 2016**

Les comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget assainissement établis par la trésorerie générale du Tarn sont déclarés, par le percepteur, conformes aux comptes administratifs.

Vote à l'unanimité

### **Affectation de résultats**

**Budget principal** : l'excédent de fonctionnement d'un montant de 193 051.79 € est ventilé sur le budget primitif 2017 de la façon suivante : 143 051.79 € affectés en investissement et 50 000 € reportés en recettes de fonctionnement.

**Budget assainissement** : l'excédent d'exploitation de 8 498.82 € est reporté en recettes d'exploitation sur le budget primitif 2017.

Vote à l'unanimité

## Plan de financement du groupe scolaire

Des études de terrain ont révélé que les fondations au niveau de la cantine devaient être renforcées, ce qui a une incidence sur le montant prévisionnel total des travaux de réhabilitation du groupe scolaire qui s'élève désormais à **1 592 356 € HT**.

Pour la réalisation de ce projet qui débutera en 2017, la commune a sollicité la participation :

- du Département à hauteur de 35%, soit **557 325 €**
  - de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30%, soit **477 707 €**
  - de la Région au titre du Contrat Régional Unique à hauteur de 7%, soit **111 465€**
  - de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet à hauteur de 7%, soit **111 465€**
  - des Sénateurs au titre de la dotation parlementaire à hauteur de 1%, soit **15 924€**
- Pour un reste à charge de la commune de 20%, soit **318 470€**.

Vote à l'unanimité

## Transfert de la compétence « éclairage public »

Le transfert de la compétence en matière d'éclairage public est facultatif mais les petites communes et les communes rurales ont un intérêt évident de répondre favorablement à la proposition de gestion par le SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn), qui propose d'exercer en totalité cette compétence.

Vote à l'unanimité

## Conventionnement avec LECGS pour la gestion de la crèche

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2017, la gestion de la crèche « les p'tits bouts » est confiée à l'association Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud « LECGS » par convention avec les communes de Lagarrigue et Valdurenque, qui s'engagent à soutenir financièrement l'accueil de la petite enfance par une participation d'équilibre au fonctionnement.

Vote à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Fabienne DAUZATS-PERROT)

## Demande de subvention (FSIL)

Les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public sont estimés pour la commune à **58 135 € HT** et sont échelonnés sur 3 ans (de 2016 à 2018).

Les bâtiments concernés sont les suivants : la mairie, l'école, l'agence postale communale, la crèche, la salle des fêtes, l'église, les cimetières, le centre culturel et les infrastructures sportives, la bibliothèque et les WC publics.

L'an passé, des travaux ont déjà été réalisés pour un montant de **19 525 €**. Pour la suite, la commune sollicite la Préfecture de Région au titre du FSIL (Fonds de Solidarité d'Investissement Local) à hauteur de 70% du coût restant des travaux à réaliser, soit **27 027 €**.



Vote à l'unanimité

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

### • Election du Président de la République

Pour la prochaine élection présidentielle (1<sup>er</sup> tour, dimanche 23 avril et 2<sup>ème</sup> tour, dimanche 7 mai), le bureau de vote ouvrira ses portes à **8h00** et les refermera à **19h00**.

Pour voter, chaque électeur doit être muni de sa **nouvelle carte électorale** et d'une **pièce d'identité obligatoire**.

### • Chantiers Loisirs Jeunes

Dans le cadre des chantiers-loisirs-jeunes organisés par la MJC en partenariat avec la commune et la CAF, 14 adolescents se sont engagés dans une démarche éco-citoyenne la première semaine des vacances de Pâques. Accompagnés d'un animateur de la MJC et d'un employé municipal, ces jeunes ont pour mission de nettoyer les berges du ruisseau de la Fontaine.

Tous les participants à cette action d'intérêt général pourront bénéficier d'une réduction tarifaire pour le séjour organisé cet été à Soulac-sur-mer.

Plus d'informations en ligne sur le site de la commune [www.lagarrique.fr](http://www.lagarrique.fr)